

LETTRE DATEE DU 6 AVRIL 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
COMITE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DU DANEMARK, CONCERNANT LES ARTICLES 33 A 35 DU  
REGLEMENT INTERIEUR

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité du désarmement concernant la participation d'Etats non membres du Comité, de bien vouloir faire le nécessaire pour permettre à la délégation danoise de participer aux travaux de la session de 1983 du Comité du désarmement relatifs à toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Comité, tant dans le cadre des séances plénières que des réunions officieuses, ainsi qu'au sein des groupes de travail et autres organes subsidiaires qui pourraient être créés.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Danemark,  
(Signé) Kaj REPSDORPH